

Compte rendu de la séance du jeudi 09 septembre 2021

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2020
Accord du remboursement total des travaux des vitraux de l'église
Décision modificative commune
Terrain de football

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2020 (DE 2021_024)

Mme. Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à BONCOURT, le maire, Régine REDMER.

Acceptation du remboursement total des vitraux de l'église par l'assurance GAN (DE 2021_025)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance GAN nous a remboursé une partie de la somme des travaux des Vitraux de l'église, pour un montant de 3 679.80 €.
Reste à recevoir la valeur de la vétusté récupérable puisque les travaux sont achevés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement total proposé par l'Assurance GAN et dit que la recette sera imputée 7788 de la section de fonctionnement du budget communal.

Vote de crédits supplémentaires - Boncourt (DE 2021_026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 131	Installations générales, agencements	67174.85	
2151 - 145	Réseaux de voirie	-790.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1960.00	
2188 - 143	Autres immobilisations corporelles	100.00	
2188 - 144	Autres immobilisations corporelles	-1170.00	
2188 - 144	Autres immobilisations corporelles	-100.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5000.00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		44783.00
1641	Emprunts en euros		17391.85
TOTAL :		67174.85	67174.85
TOTAL :		67174.85	67174.85

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2020 :

Après constatation de nombreuses fuites en 2020, une recherche de fuite a été réalisée sur la commune et des réparations ont été effectuées.

En 2020, 31 865 m³ à la sortie du puit.

Septembre 2021, 11 476 m³.

On constate sur 2020 une perte de 18 559 m³ et que le volume produit est revenu à la normale.

Terrain de football :

Monsieur Lapierre Frédéric souhaiterait acquérir le terrain de football afin d'y construire un hangar pour stocker du lin.

L'antenne SFR se situe également sur le terrain de football, emprise au sol de 30 m², avec une convention de 12 ans signée en 2020, stipulant d'un droit de préférence en cas de vente du terrain et pouvant être opposable aux acquéreurs éventuels.

Le conseil s'interroge sur la vente et sur le prix de vente. Projet à étudier.

Vincent Dautrecque a quitté la salle de réunion à 21h30 et est revenu à 21h35.

Questions diverses :

- Concernant le recensement début 2022, Mme Millart Maryse ne désire pas assurer cette fonction.
- Les défibrillateurs sont arrivés, la personne qui devait venir les installer le 8 septembre est malade.
- Les sapeurs-pompiers de Sissonne viendront contrôler les bouches d'incendie le lundi 20 septembre à 18h. Ils sont intervenus sur un nid de frelons asiatiques dans notre commune le 10 septembre 2021.
- L'équipe verte de la champagne Picarde élague le chemin qui mène à la station de pompage uniquement. Les autres chemins ne sont plus pris en compte depuis plusieurs années.
- A voir pour l'emploi du temps de l'employé communal Monsieur Lefevre Martial.
- Les tarifs de location de la salle polyvalente devraient être réactualisés prochainement, l'équipement sera révisé.
- Veuillez transporter vos déchets verts au dépôt de la commune. Ne pas faire de feu.

Madame le Maire,
Régine REDMER.